



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce treizième jour de janvier deux mille vingt à dix-neuf heures trente, au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Colette Beaulieu, Cindy Saint-Jean, Karine Saint-Jean
Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Lauréat Jean

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019

4. Correspondance

5. Gestion financière

- 5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements
- 5.2** Demande de dons commandites et renouvellement d'adhésion
- 5.3** Adoption du budget révisé 2019 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est
- 5.4** Adoption du budget 2020 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est
- 5.5** Établissement du financement des comités municipaux
- 5.6** Octroi de contrat pour la vente de terrains du Carré des Cèdres
- 5.7** Autoriser les coûts des terrains de la rue des Cèdres

6. Législation

- 6.1** Avis de motion – Règlement 306-2020 Imposition 2020
- 6.2** Nommer le représentant et le substitut à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

7. Nouvelles affaires

Projet de loi n° 48 (fiscalité agricole)

8. Dépôt de documents

- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

001-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture.

002-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

003-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de décembre 2019, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	19 757.09\$
Total des incompressibles :	28 251.54\$
Total des comptes à payer :	36 056.34\$
Grand total :	<u>84 064.97\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Demande de dons commandites et renouvellement d'adhésion

Après étude des demandes reçues;

004-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER les demandes suivantes:

Collège Sainte-Anne, prix de fin d'année, 50\$

Club des 50 ans, prix de présence lors du dîner du 25 janvier, 50\$

Tournoi Atome-Pewee 2020, 100\$

APHK, renouvellement d'adhésion, 50\$

5.3 Adoption du budget révisé 2019 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est

Considérant la correspondance reçue de la Société d'habitation du Québec - budget révisé 2019 003973 PU-REG déficit d'exploitation;

005-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le budget révisé 2019 003973 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'habitation du Kamouraska-Est.

5.4 Adoption du budget 2020 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est

Considérant la correspondance reçue de la Société d'habitation du Québec - budget révisé 2020 003973 PU-REG déficit d'exploitation;

006-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le budget révisé 2020 003973 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'habitation du Kamouraska-Est.

5.5 Établissement du financement des comités municipaux

Après étude des demandes reçues;

007-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER les demandes suivantes sous réserves de certaines conditions:

- Bibliothèque, 3 000\$
- Club des 50 ans et plus, 500\$
- Comité de la famille, 5 000\$
- Saint-Vincent-de-Paul, 200\$
- Comité de la Salle multifonctionnelle de Mont-Carmel, 5 500\$
- Corporation de développement de Mont-Carmel, 30 000\$

5.6 Octroi de contrat pour la vente des terrains du Carré des Cèdres

CONSIDÉRANT que la municipalité possède plusieurs terrains à vendre au Carré des Cèdres;

CONSIDÉRANT que le contrat de courtage est échu depuis le 3 décembre 2019;

008-2020 **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Karine Saint-Jean
Et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat de courtage à monsieur Gérald Drapeau de l'agence immobilière REMAX pour la vente des 10 terrains du Carré des Cèdres pour une durée de 12 mois;

D'AUTORISER le Maire et la directrice générale, à signer le contrat et tout document nécessaire à la vente des terrains.

5.7 Autoriser les coûts des terrains de la rue des Cèdres

CONSIDÉRANT la résolution numéro 008-2020 qui octroyait le contrat de courtage à REMAX;

009-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la liste de coûts des terrains de la rue des Cèdres.

6. Législation

6.1 Avis de motion – Règlement 306-2020 Imposition 2020

Avis de motion est donné par madame la conseillère Colette Beaulieu, qu'à une séance extraordinaire prévue le 20 janvier 2020 à 19h30, le conseil municipal adoptera le règlement 306-2020 qui établira le taux de taxes foncières, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que de services pour l'année 2020.

Copies du projet de Règlement 306-2020 sont distribuées.

6.2 Nommer le représentant et le substitut à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

010-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER le maire monsieur Pierre Saillant représentant et monsieur le conseiller Lauréat Jean substitut à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest.

7. Nouvelles affaires

Projet de loi n° 48 (fiscalité agricole)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités

agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

011-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la députée de Côte-du-Sud M^{me} Marie-Ève Proulx ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

8. Dépôt de documents

- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

9. Période de questions (ouverture à 19h47 - fermeture à 19h48)

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

10. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

012-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h49.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales